



Les charges des locataires

Par **bouchiche**, le **17/02/2009** à **00:00**

Bonjour

première question:

je me suis installé dans mon appartement au mois d aout 2008
je reçois une première lettre de la proprio qui me demande de régler la charges de la taxe ordures , je lui envoie un chèque et au jour d aujourd'hui hui elle m as dis que sont compte n a toujours pas été crédité et me réclame à nouveau la somme moi je n ai pas eu de rejet de chèque mon compte est toujours positif dois je lui renvoyer un chèque ?

2 ème question:

je reçois à nouveau un courrier qui me réclame des charges sur trois elements
charges d appartement
charges des espaces verts
charges des parties communes

mon loyer est de 490 euros et 45 euros de charges

je ne comprends pas l intitulé des charges appelés charge d appartement et charges d espaces verts est ce que ses charges m incombe ?
que ce que l on appel charge d appartement (je n ai pas de précisions sur mon bail, aucun travaux n ont été effectué dans l appart)

merci

Par **Paula**, le **17/02/2009** à **09:45**

Bonjour,

Je réponds à votre première question.

Est-ce que votre compte a été débité du montant du chèque ? Si oui, vous en informez votre propriétaire. A défaut, c'est qu'elle n'a pas déposé le chèque.

Cordialement